

Axe 2	Fiche action n°7
Renforcer l'attractivité de la commune et du cœur de ville	Mettre en valeur les entrées de bourg et l'information

### Présentation de l'action

#### Contexte

Espace de transition entre le tissu urbain et les espaces agricoles de la commune, l'entrée de ville depuis la route de Narbonne est une suite de constructions disparates sans harmonie. Seule l'entrée de ville depuis la commune de Le Vernet est relativement qualitative, même si des axes d'amélioration existent.



Le traitement de l'entrée de ville depuis la route de Ramonville nécessite également d'être retravaillé.



D'autre part, la commune manque d'une charte précise pour l'encadrement des préenseignes. En outre, l'absence de lieux d'affichage adaptés nuit à l'efficacité de la communication sur la vie communale et favorise l'affichage sauvage.

Enfin, la signalétique nécessiterait d'être repensée afin d'être à la fois plus visible et plus qualitative.

## Objectifs stratégiques

L'entrée dans la ville, joue un rôle fédérateur et est un marqueur de l'identité d'une commune. C'est pourquoi, il importe que cet espace public, affecté principalement aux déplacements, allie différentes qualités :

- Une conception fonctionnelle et paysagère d'ensemble, susceptible d'évolution dans le temps ;
- Un partage équitable de l'espace public entre les catégories d'usagers : piétons, transports en commun, voitures particulières et motos, vélos, etc.
- La présence du végétal ;
- Un mobilier urbain réfléchi ;
- Des façades bâties de part et d'autre exprimant la diversité dans une harmonie d'ensemble, sans uniformité, ni anarchie.

**La commune prévoit de confier la réalisation d'une étude à un cabinet spécialisé afin qu'une réflexion d'ensemble soit menée sur le traitement des entrées de ville.**

Les pré enseignes remplissent une fonction d'accueil, d'information et d'orientation. Elles permettent d'améliorer la visibilité et la lisibilité de l'activité commerciale, en entrée de ville comme en centre Bourg. La signalétique améliore l'attractivité touristique par un affichage du commerce, de produits du terroir, les marchés locaux... L'organisation de la signalétique par une hiérarchisation de l'information et par le jalonnement, précise la localisation des établissements et guide la clientèle cible (commerce de proximité, clientèle de passage, touristes). Elle permet d'éviter la surenchère et d'améliorer la lisibilité. Aujourd'hui la commune ne possède pas de charte, ni de lieux d'affichages qualitatifs, ni de signalétique homogène. **La commune doit par conséquent engager une réflexion pour mettre en place, sur son territoire, une information (supports de communication et signalétique) de qualité.**

## Descriptif des opérations envisagées

### Action 7.1 : Création d'une charte et mise en œuvre d'une signalétique et lieux d'affichages

#### Descriptif

#### 1.1.1 /Création d'une charte d'affichage par un bureau d'étude

La charte devra comprendre :

- une partie réglementaire qui doit sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés aux enjeux de cette démarche,
- une partie graphique avec la recherche d'une identité propre à Venerque Venerque, image immédiatement identifiable, valorisant le territoire et renforçant son image de pôle de service.

#### 1.1.2 / Achat de mobilier urbain

Maitre d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : à définir

Calendrier :

- Etude : 2018 - 2019
- Achat du mobilier urbain : 2019



Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action :

- Partenariat technique : à définir
- Partenariat financier : Région

### Action 7.2 : Traitement des entrées de bourg

#### Descriptif

Aménager les entrées du bourg pour faire ralentir les véhicules et permettre de créer des espaces partagés (Piéton, véhicule, vélo,...). Etude à confier à un bureau d'étude.

Maître d'ouvrage : Commune

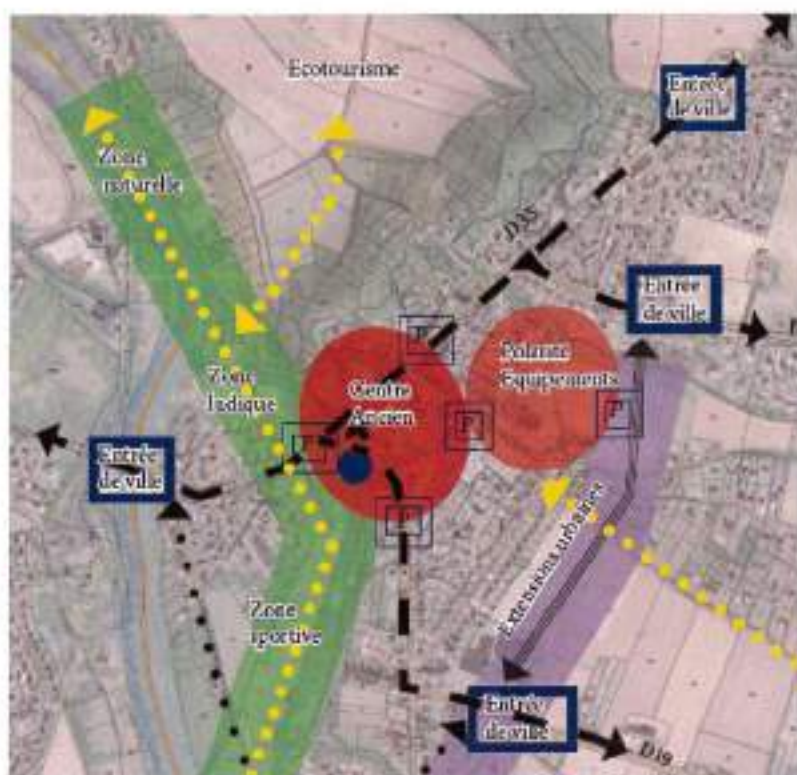
Coût estimatif : à définir

#### Calendrier :

- Etude : 2018-2019
- Travaux : 2019- 2021

Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action :

- Partenariat technique : à définir
- Partenariat financier : Région



### Évaluation et suivi de la mesure

Nombre d'espaces aménagés

Axe 2	Fiche action n°8
Renforcer l'attractivité de la commune et du cœur de ville	Développer le dynamisme économique en centre bourg

**Présentation de l'action**

**Contexte**

La rue Rémusat est la rue commerçante de Venerque. La demande d'installation de commerce est importante alors qu'il existe peu d'offre (rétention foncière importante pour transformer des anciens commerces en logements).



La commune possède un bâtiment, l'ancienne cantine, juste à côté du Crédit Agricole et un petit bâtiment donnant sur une placette située à l'arrière de ce bâtiment.

Une première action a consisté à créer, par l'ouverture de ce bâtiment, un chemin piétonnier assurant la liaison entre la mairie, les écoles et la rue Rémusat.









## Objectifs stratégiques

### Objectif 1 :

L'objectif est de renforcer la mise en valeur du patrimoine par le développement des commerces, sur la rue commerçante de la commune en offrant des espaces commerciaux supplémentaires.

### Objectif 2 :

L'objectif est de proposer un espace de tiers lieux au centre de la commune. La société « Relais d'entreprises » est intéressée par cet espace. Un partenariat pourrait être envisagé entre le Tiers lieux et les commerces et services de proximité.

## Descriptif des opérations envisagées

### Action 8.1 : Aménagement de locaux commerciaux en centre bourg.

#### Descriptif

Rénovation de l'ancienne cantine en créant 2 espaces commerciaux :

- Un espace avec une vitrine donnant sur la rue Rémusat.
- Un espace à l'arrière de la cantine donnant sur la placette.

Rénovation du petit bâtiment en petite surface de service.

L'objectif est de créer autour de la placette une dynamique en connexion avec la rue Rémusat.

Aménager la placette avec du mobilier urbain

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : à définir

Calendrier : 2019- 2020

Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action :

- Partenariat technique : ABF
- Partenariat financier : Région, Etat, CD31

### Action 8.2 : Aménagement d'un tiers lieu

#### Descriptif

Rénover et aménager une partie du presbytère, propriété communale, en espace de tiers lieu

Coût estimatif : A définir

Maître d'ouvrage : la commune

Calendrier : 2019


Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action :

- Partenariat technique : PST
- Partenariat financier : Région, CD31, PST

### Évaluation et suivi de la mesure

- Création de nouveaux commerces en centre-bourg
- Fréquentation du tiers-lieu



Axe 3	Fiche action n°9
Développer les mobilités douces et les différentes accessibilités	<b>Aménagement de cheminements doux</b>
<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Le schéma de l'itinérance en cours d'élaboration par le Conseil départemental de la Haute-Garonne apporte un changement d'échelle. Chaque Commune, chaque Communauté de Communes doit avoir à cœur de développer une offre locale de circuits doux. Afin de tirer parti de la dynamique portée par le département et l'intercommunalité, la commune doit identifier les sentiers possibles (pédestres, équestres et vtt...) afin de dynamiser le potentiel touristique de la commune et favoriser les modes de déplacements durables sur son territoire.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Identifier les circuits de voies douces (pédestre, équestre et vtt...) afin de développer la mobilité durable et le tourisme dans la commune pour dynamiser le village.          La compétence Tourisme est portée par la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais (CCBA), Dans ce cadre, le rôle de la commune est de contribuer à la réflexion engagée par la communauté de communes afin que les projets proposés sur le territoire de Venerque correspondent aux besoins de sa population.</p>	
<b>Descriptif des opérations envisagées</b>	
<p><b>Action 9.1 : Identifier ou créer les chemins pédestres</b></p> <p><u>9.1.1 : identifier ou créer des cheminements à vocation touristique et de loisirs</u></p> <p>Coût estimatif : à définir</p> <p>Calendrier : 2018 à 2021</p> <p>Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat technique : CCBA</li> <li>- Partenariat financier : Région, CD31, CCBA</li> </ul> <p><u>9.1.2 : créer une liaison piétonne entre la Poste et le site de l'Oustalet pour favoriser la mobilité durable en cœur de ville</u></p> <p>Une première tranche de travaux effectués en 2018 a permis de rendre accessible le site, notamment aux personnes à mobilité réduite. Le projet prévoit le développement de cheminements doux, traversant la parcelle et reliant cet espace</p>	

public au réseau de cheminements piétons existants et à venir. A terme, une vraie liaison piétonne nord – sud, est-ouest desservira le centre bourg de la commune et les différents lieux de consommation (Grand rue Rémusat) aux équipements publics (salle des fêtes, médiathèque, La Poste, groupe scolaire, cantine etc.)

Coût estimatif : 50 000€ HT

Calendrier : 2019

Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action :

- Partenariat technique : CCBA
- Partenariat financier : Région, CCBA, CD31



### Action 9.2 : Identifier tous les chemins VTT

Coût estimatif : à définir

Calendrier : 2019 à 2021

Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action :

- Partenariat technique : CCBA
- Partenariat financier : CD31, CCBA



### Action 9.3 : Identifier ou créer les chemins équestres

Relier la commune à la route D'Auragne

Coût estimatif : à définir

Calendrier : 2018 à 2021

Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action :

- Partenariat technique : CCBA
- Partenariat financier : CD31, CCBA

## Évaluation et suivi de la mesure

Nombre de cheminement doux créés



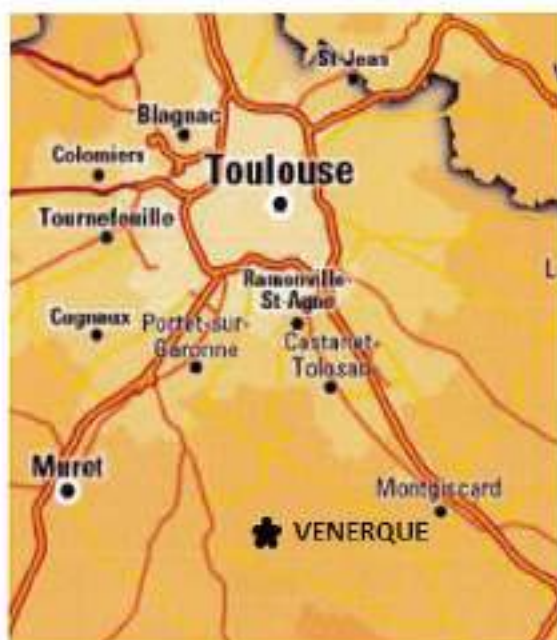
<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action n°10</b>
<b>Développer les mobilités douces et les différentes accessibilités</b>	<b>Accompagner la multimodalité</b>

### Présentation de l'action

#### Contexte

Venerque bénéficie d'une situation stratégique en raison de sa proximité de l'agglomération Toulousaine et d'une bonne desserte routière et ferroviaire. La commune est par ailleurs identifiée comme pôle de service avec les communes de Le Vernet et Lagardelle-sur-Lèze dans le SCOT du Sud Toulousain.

Venerque est proche de la gare SNCF de la commune du Vernet et desservie par une ligne de bus. Elle se trouve par ailleurs à 30 minutes en voiture de Toulouse. Néanmoins, ce temps de transport pour se rendre à Toulouse en voiture a tendance à augmenter aux heures de pointe compte-tenu de l'accroissement du trafic automobile sur la rocade Toulousaine.



#### Temps d'accès à Toulouse



**LE TRAIN :** La gare de Venerque-Le Vernet située à Le Vernet est située sur la ligne Toulouse-Foix – Latour-de-Carol. La SNCF et le Conseil Régional de Midi-Pyrénées ont mis en place un service de train à horaires cadencés. Un départ a lieu toutes les demi-heures aux heures de pointes matin et soir.

Venerque ne dispose pas de service de transports en commun pour desservir la gare.

Le déplacement à vélo est difficile entre Venerque et le Vernet car les deux communes sont séparées par un pont très fréquenté.

**LE BUS :** Venerque est desservi par la ligne 18 Mazères – Auterive – Toulouse.

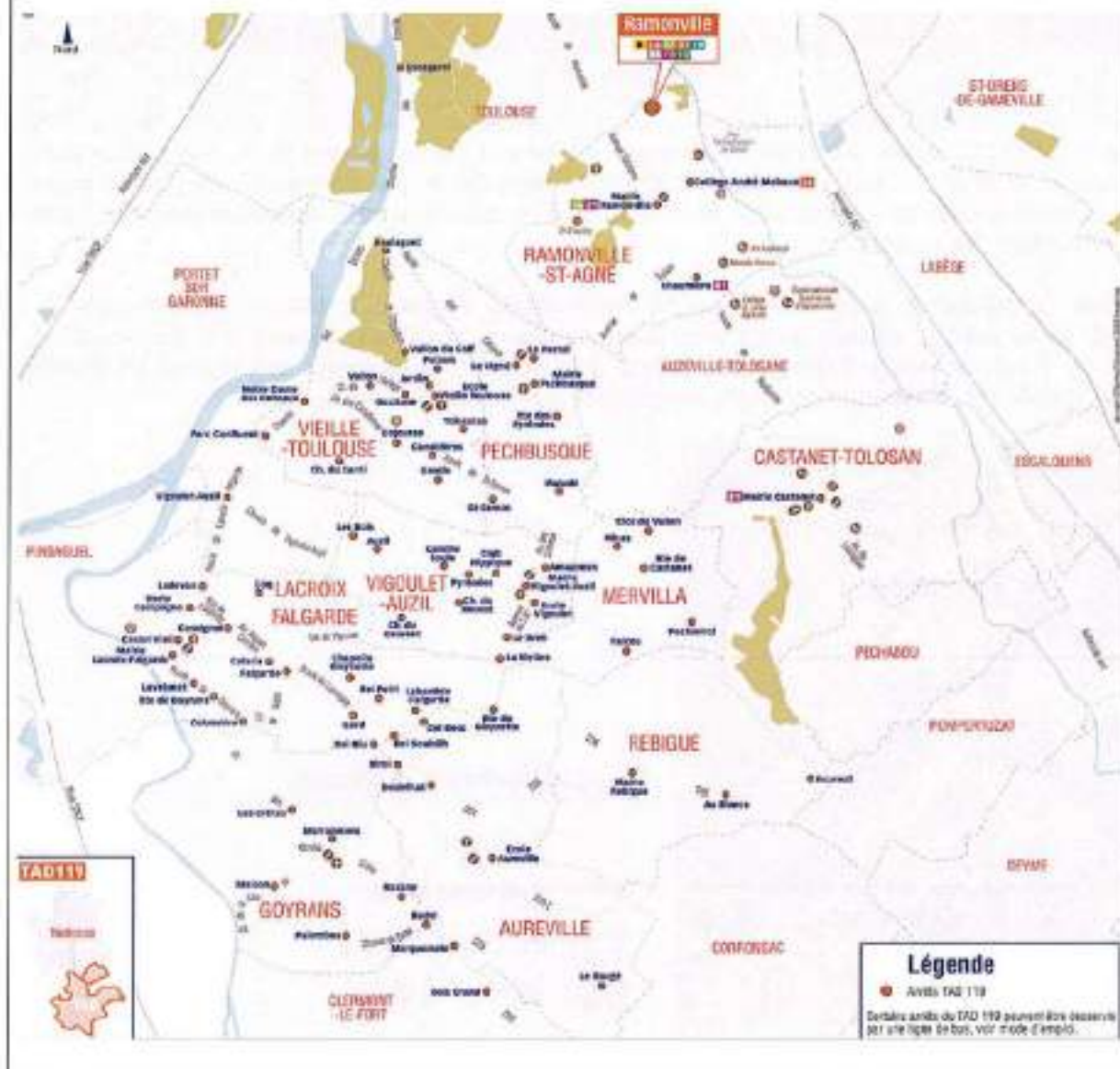
Venerque ne possède pas d'aire de covoiturage.

Les communes alentours (zone de chalandise de Venerque), ne proposent pas non plus de

services de transport à la demande.

Cependant Venerque a une limite géographique avec la commune de Clermont Le Fort laquelle appartient à la Communauté d'agglomération du SICOVAL où un TAD (Transport à la demande) existe.

Le TAD 119 transporte les habitants vers le métro de Ramonville (20 km) alors que la Gare de Venerque/Le Vernet se trouve à moins de 3 km.



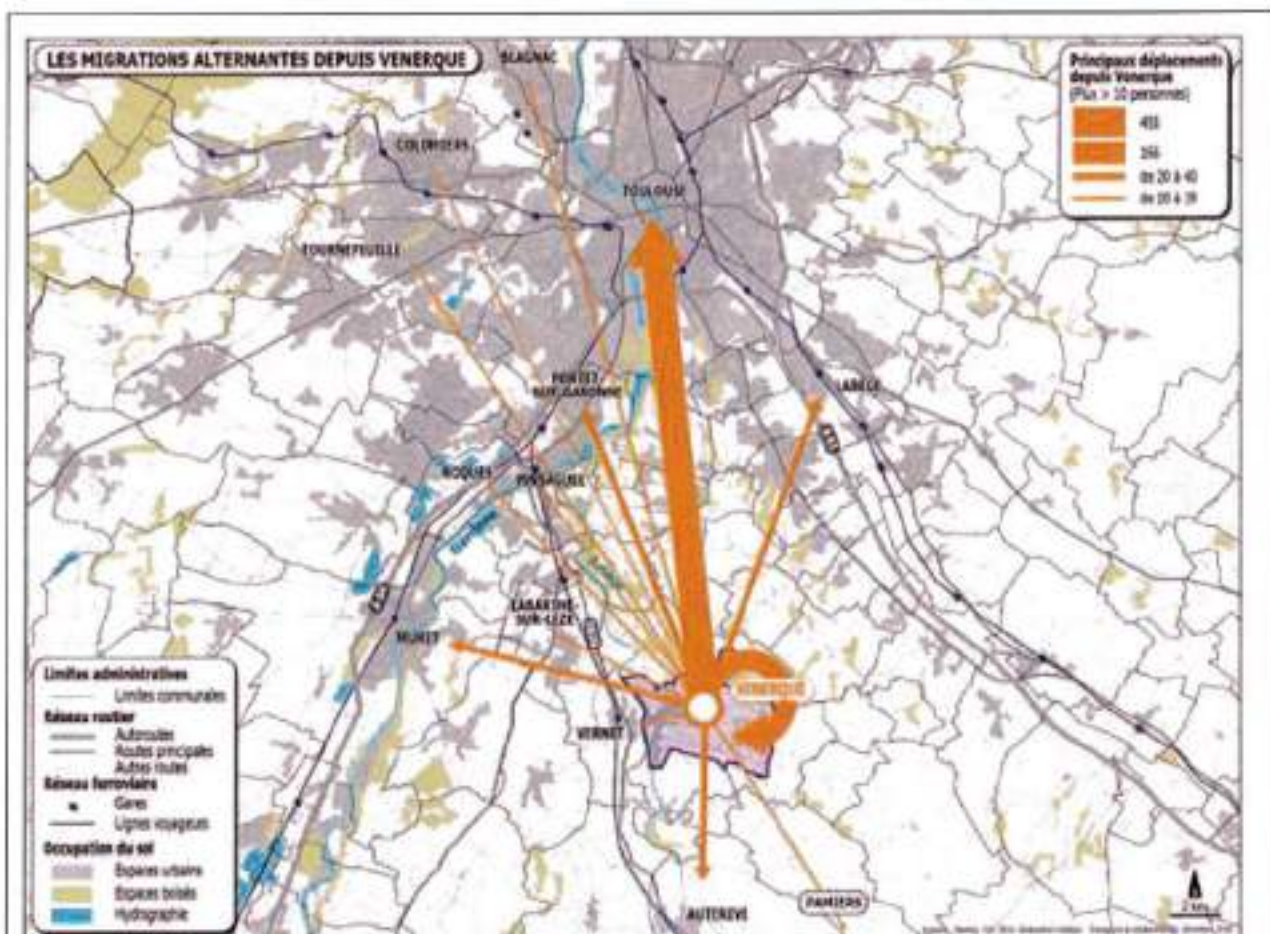
### Objectifs stratégiques

L'objectif est d'accompagner la multimodalité des déplacements des Venerquois et des habitants des communes contiguës.

Pour cela, il est souhaitable :

- 1- D'aménager une aire de covoiturage : Seulement 17% de la population active résidant sur Venerque y travaille. Cette proportion se maintient, et ce, malgré la croissance du nombre d'emplois sur la commune. Il existe ainsi 83% de la population active qui travaille en dehors de la commune de résidence, se rendant principalement vers les pôles d'emplois de Toulouse.





La mobilité est un enjeu majeur pour l'**attractivité** et le **développement** d'un territoire ; elle conditionne l'accès aux emplois et aux services, particulièrement en milieu rural et périurbain où on observe une concentration des services vers les centre-bourgs et où le manque de transports en commun pénalise certaines populations et renforce leur isolement.

Alors que le coût de l'énergie augmente, le recours à la voiture individuelle contribue à l'épuisement des ressources et au **réchauffement climatique**. Au niveau individuel, la possession d'un véhicule est de plus en plus coûteuse et risque d'être un **facteur de précarité** à moyen terme.

- 2- Imaginer des pôles secondaires : vélo / Hop / Ibus / transport à la demande / covoiturage / gares... en partenariat avec le SICOVAL. Le TAD 119 transporte les habitants de Clermont le fort vers le métro de Ramonville (20 km) alors que le Gare de Venerque/Le Vernet se trouve à moins de 3 km. Un partenariat avec le SICOVAL permettrait au Venerquois de profiter du TAD 119 et au Clermontois d'être rapatriés au plus près vers la gare SNCF Venerque/Le Vernet..
- 3- Créer une plateforme mobilité pour répondre aux besoins de mobilité des jeunes et précaires
- 4- Réflexion à mener au sein de la CCBA ou au sein du pôle de service (Venerque / Le Vernet / Lagardelle)

### Action 10.1 : Aménager une aire de covoiturage

L'aire de covoiturage est pressentie sur l'espace des allées du Duc. Cet emplacement est idéal compte-tenu de l'espace disponible et de sa situation à proximité du flux de voitures le plus important sur la commune.

Cependant, il est un peu isolé. Il sera par conséquent nécessaire de le sécuriser, par exemple par l'installation d'un système de vidéo-surveillance, pour obtenir l'adhésion des Venerquois.

Coût estimatif : à définir

Calendrier : 2019

Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action :

- Partenariat technique : à définir
- Partenariat financier : Région





**Action 10.2 : Créer de nouvelles connexions de transports en commun**

Descriptif : Le TAD 119 transporte les habitants de Clermont le Fort vers le métro de Ramonville (20 km) alors que le Gare de Venerque/Le Vernet se trouve à moins de 3 km. Un partenariat avec le SICOVAL permettrait au Venerquois de profiter du TAD 119 et au Clermontois d'être rapatrier également vers la gare.

Maître d'ouvrage : A définir

Coût estimatif : A définir

Calendrier : 2019 à 2021

Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action :

- Partenariat technique : CCBA
- Partenariat financier : à définir



**Action 10.3 : Créer une plateforme mobilité pour répondre aux besoins de mobilité des jeunes et précaires. (type réseau POUCE)**

Travail à réaliser au sein du pôle de service sous la conduite la CCBA.

Maître d'ouvrage : CCBA

Coût estimatif : A définir

Calendrier : 2019 à 2021

**Évaluation et suivi de la mesure**

Nombre d'aménagements  
Amélioration des déplacements